

Maintenant, il dit qu'il n'avait pas bu

Il avait déclaré spontanément aux gendarmes être en état d'ivresse lors de l'accident qui a immobilisé sa voiture sur les voies. Mais, à la barre, c'est un inattendu changement d'aiguillage.

Bertrand Yvernault

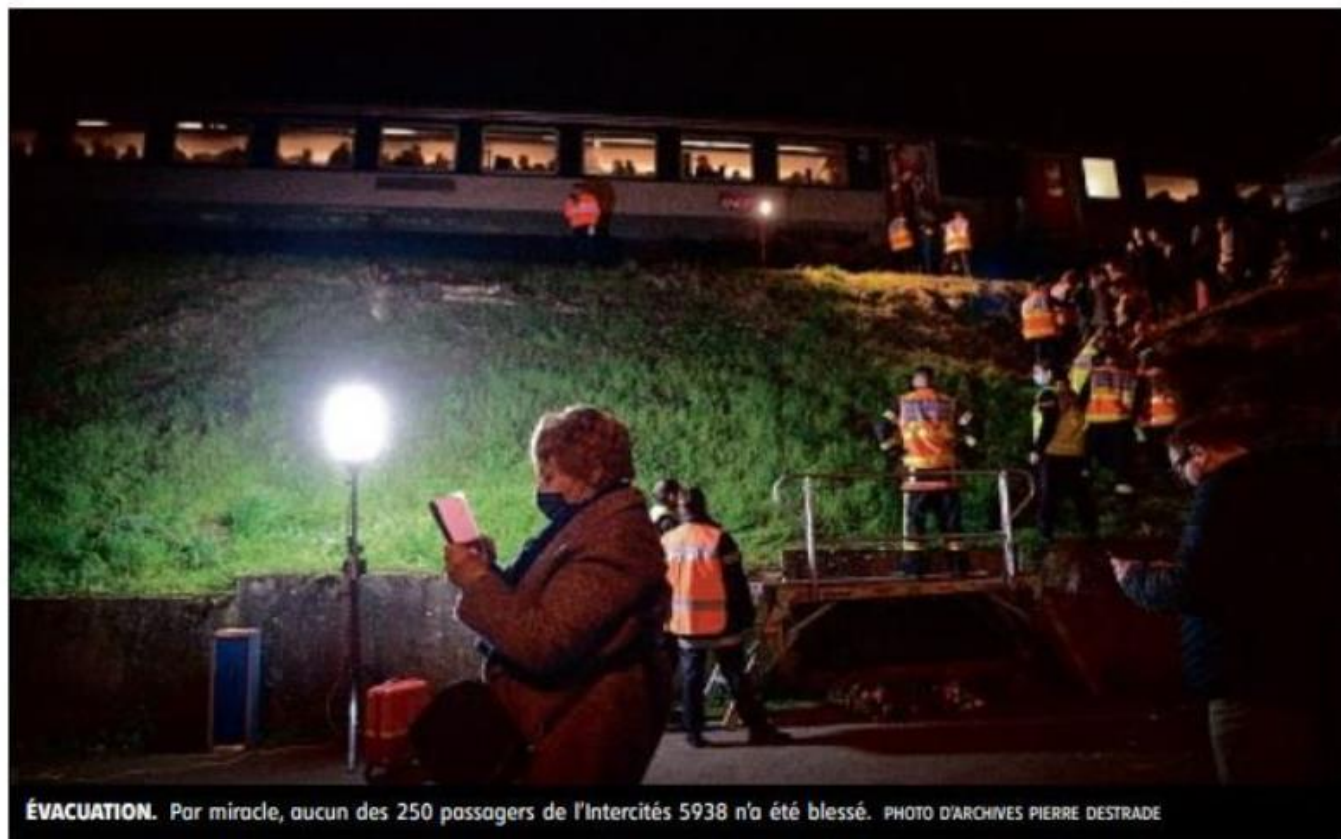
bertrand.yvernault@centrefrance.com

La voiture est abandonnée en travers du passage à niveau du lieu-dit Les Girarmes, à Tracy-sur-Loire. L'Intercités 5938 arrive à 160 km/h, le 16 mars, vers 20 h 40. Dans un bruit assourdissant, il envoie le véhicule valdinguer à cinquante mètres. La locomotive sort de l'axe des voies et les wagons mettent un kilomètre et demi à s'arrêter. Miracle : aucun des 250 passagers n'est blessé et il n'y a personne dans la Citroën C3.

« Du bricolage scientifique »

L'automobile appartient à un agent immobilier de 49 ans, qui possède des antécédents de conduite sous l'emprise de l'alcool. Les gendarmes le retrouvent, vers minuit, chez sa mère, en caleçon, au lit. Il admet avoir bu « six ou sept verres de vin » avant de prendre le volant.

Un témoin l'a vu « emprunter la voie ferrée comme s'il s'agissait d'une route ». Lui soutient que « deux sangliers » lui ont fait perdre le contrôle de



ÉVACUATION. Par miracle, aucun des 250 passagers de l'Intercités 5938 n'a été blessé. PHOTO D'ARCHIVES PIERRE DESTRADE

sa voiture, qui s'est immobilisée sur les rails, sans vouloir repartir. Puis, c'est la panique...

Il essaie de joindre la SNCF, mais ne tape que « SNC » sur Google et met du temps à trouver un numéro. Il reste deux minutes face au vide des voies enregistrées du 36.35 et raccroche. Inexplicablement, il ne fait pas d'autres tentatives, ni ne frappe à la porte des riverains. Il appelle un ami

pour venir le chercher et ne lui parle pas de sa C3 bloquant le passage à niveau.

« J'étais sidéré », se défend-il à l'audience correctionnelle de mercredi, à Nevers. Surprise, lors de ce procès, il modifie sa version des « six ou sept verres » ! Il aurait consommé cet alcool... en arrivant chez sa mère. Avant l'accident, il n'aurait fait que « déguster » des crus chez un ami vigneron, afin de

choisir ceux qui garniront des colis-cadeaux pour ses clients. Il aurait recraché ces fonds de verre. Son avocat parisien, M^r Rémy Josseaume, plaide, ainsi, la relaxe.

« C'est vraiment dommage que [le prévenu] n'assume pas pleinement ses responsabilités », commente Alexa Carpentier, procureure de la République. Elle cite les taux d'alcool relevés : 0,76 mg par litre d'air expiré à 0 h 50,

0,75 mg à 1 h 10. « S'il avait bu chez sa mère, ces taux auraient été montant et non descendant », analyse-t-elle.

Elle requiert quatre ans de prison, dont deux ans avec un sursis probatoire comprenant une obligation de soins, une interdiction des débits de boissons et une annulation du permis de conduire.

M^r Rémy Josseaume considère que la procureure

DOMMAGES

Où est la SNCF ?

L'entreprise s'est constituée partie civile dans le cadre de l'enquête, mais n'a pas envoyé d'avocat au procès, ni de demande d'indemnisation. Pour le prévenu, c'est tout bénéf ! Au lendemain de l'accident, la SNCF expliquait qu'il lui était impossible, « pour l'instant », de chiffrer ses dommages, matériaux et commerciaux. Depuis, les calculs ont bien dû être réalisés. Mais peut-être les assurances ont-elles accepté de régler la note ? Enfin, les assurances... elles sont comme le casino, elles ne perdent jamais. Et ce seront, dans ce cas, les assurés qui, finalement, devraient payer, par une hausse des primes.

de la République « fait du bricolage scientifique » avec les courbes d'alcoolémie. « 0,01 de différence, c'est dans la marge d'erreur des appareils, ce n'est pas recevable. » Pour lui, le taux montait...

« Vous connaissez son taux à 1 h 10, vous ne connaissez pas son taux à 20 h 40 », lance-t-il à la présidente, Florence Pillet. Celle-ci met sa décision en délibéré. Elle la rendra le 7 septembre. ■